BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Société Anonyme au capital de 1 715 115 100 €
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67913 STRASBOURG Cedex 9
RCS Strasbourg B 355 801 929

EXTRAIT DU PROJET DE PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 29-30 JUILLET 2026

[...]

6.3 Augmentation de capital et modifications des statuts

[...]

Conformément à la délégation donnée par l'assemblée générale :

a) le conseil constate :

- que les 1 632 720 actions nouvelles ont été intégralement souscrites pour un montant de 2 086 616 160 €, (prime d'émission incluse),
- les souscriptions ont été libérées en numéraire et les fonds déposés à la Banque Européenne du Crédit Mutuel qui a délivré le certificat du dépositaire prévu par la loi.

b) le conseil décide :

- de clôturer l'augmentation de capital au montant souscrit de 2 086 616 160 €, soit 1 632 720 actions nouvelles toutes de même catégorie. Ce montant est composé de :
 - 81 636 000 € affecté au capital social et ;
 - 2 004 980 160 € affecté au compte relatif à la prime d'émission.
- de constater la réalisation définitive de cette opération et de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

Ancienne version	*Nouvelle version*
ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL Le capital social s'élève à la somme de 1 715 115 100 euros.	**ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL** Le capital social s'élève à la somme de 1 796 751 100 euros.

Il est divisé en 34 302 302 actions de 50 euros chacune, toutes de même catégorie.	Il est divisé en 35 935 022 actions de 50 euros chacune, toutes de même catégorie.

- D'octroyer tous pouvoirs à Philippe LEFEUVRE, Secrétaire Général, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder aux formalités découlant de la présente décision.

[…]

Certifié conforme à l'original
Le 30 juillet 2026

La secrétaire de séance Philippe LEFEUVRE

